

## LA DEMARCHE HANDICAP

Dans son plan stratégique 2021-2026, la Ville Vertou affirme son ambition d'être une Ville « qui porte la santé, les solidarités et l'inclusion comme un devoir collectif [...] »

### Qu'est-ce une ville inclusive ?

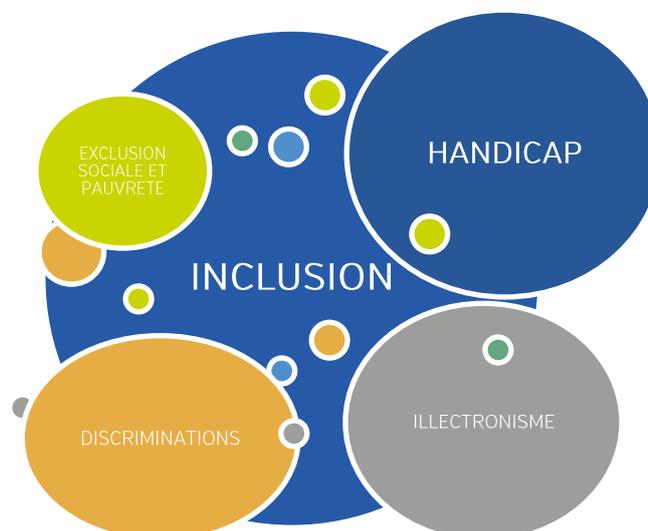
Une ville où l'exercice des droits humains se fait en toute égalité par un accès sans restriction aux ressources offertes. Cela vise les personnes vulnérables, fragilisées et plus particulièrement les personnes en situation de handicap.

Pour autant une ville inclusive ne bénéficie pas seulement aux personnes en situation de handicap : ce qui bénéficie aux personnes handicapées profite à l'ensemble des citoyens.



Penser une ville inclusive amène à traiter du logement et des espaces publics, de l'accès aux services et aux loisirs, à l'emploi, à l'éducation... mais interroge aussi les facteurs d'exclusion sociale, les besoins de la personne âgée...

Les objets qui peuvent intéresser la question de l'inclusion sont multiples, à l'image du 1<sup>er</sup> rapport d'accessibilité 2020-2021 porté par la Commission Communale pour l'Accessibilité qui a fait émerger une diversité d'actions et d'initiatives portées par la Ville et les structures spécialisées du territoire.

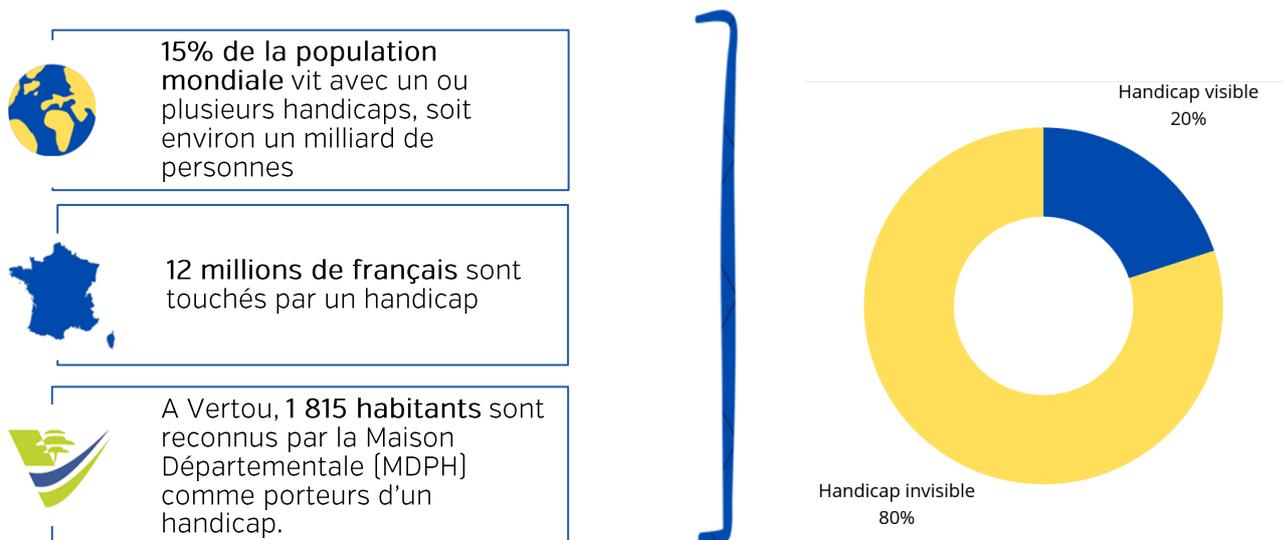


## Le handicap, tous concernés ?

Au sens de la loi, le handicap concerne toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant [Loi N° 2005-102 du 11 février 2005]

Pour autant, le handicap n'est pas un problème en soi, il est une différence parmi d'autres qui s'impose à celle ou celui qui le vit. **Ce qui fait le handicap, c'est l'inadéquation entre nos vulnérabilités et notre environnement.**

Changeons de regard sur le handicap !



## La démarche HANDICAP de la Ville de Vertou

La Ville de Vertou a décidé d'accélérer l'inclusion des personnes en situation de handicap à Vertou, à travers une démarche volontariste.

Pour la Ville, il s'agit de répondre à **4 enjeux centraux** :

- Changer le regard, faire tomber les préjugés sur le handicap
- Faire prendre conscience des phénomènes d'exclusion à l'œuvre dans notre rapport à l'utilisateur et nos pratiques
- Faire connaître les ressources existantes sur le territoire
- Prendre en compte les besoins et se saisir des opportunités d'adaptation du service à la population

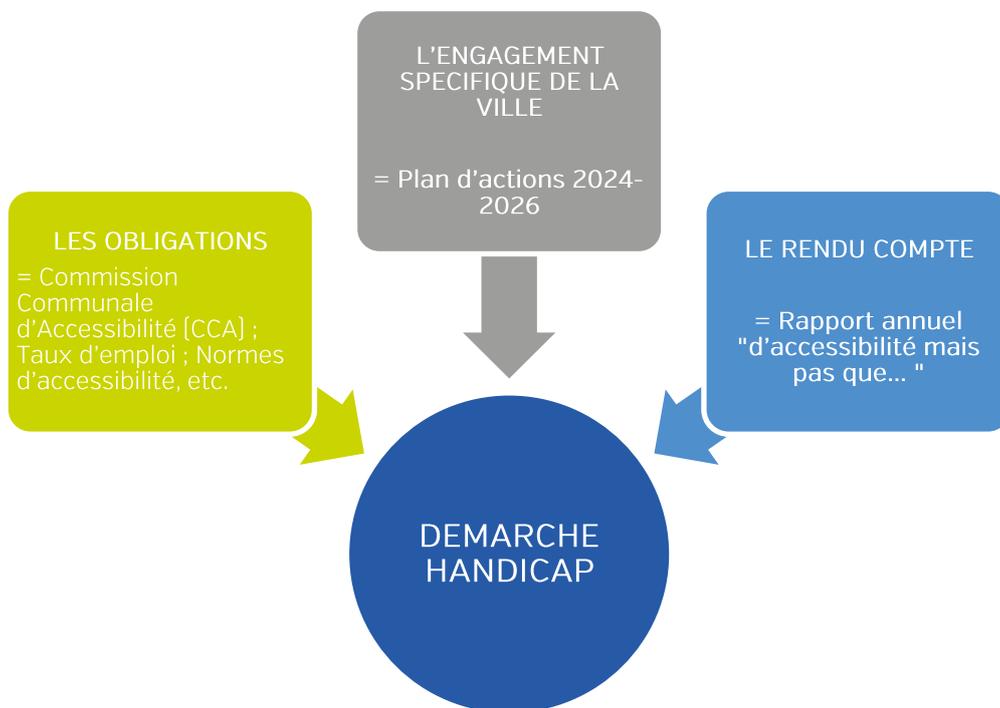
**Parce qu'on ne peut infuser durablement une culture de l'inclusion sans la partager, cette démarche a associé étroitement nos partenaires de la Commission Communale d'Accessibilité, comme Grand Témoin, et les services de la Ville, dans une expertise d'usage croisée :**

Association des Paralysés de France (APF), Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM), Instituts Médico-éducatifs (IME) Val de Sèvre et CENRO, ESAT de la Vertonne, Pôle Loire Sèvre et Vignoble de Nantes Métropole, services municipaux Education, Jeunesse, Petite Enfance, Événementiel, Culture, Gestion RH de proximité, Vie associative, Environnement et Cadre de Vie, Infrastructures et Bâtiments, Relations aux habitants, Police Municipale, Achats et affaires juridiques, Mission Espaces publics et Direction de la Communication.

La démarche HANDICAP s'articule autour du suivi de nos obligations légales (accessibilité des équipements et de l'espace public) et d'un plan de 40 actions à concrétiser sur la période 2024-2026.

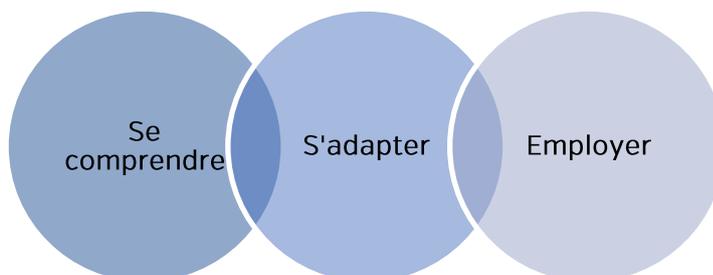
La Ville a souhaité évaluer et rendre compte du suivi de ses engagements, à travers la présentation chaque année d'un rapport annuel « d'accessibilité mais pas que... ».

La démarche HANDICAP, ce sont aussi des évènements « temps forts » pour impliquer le plus grand nombre de Vertaviennes et Vertaviens dans la démarche, à l'image de la manifestation DUODAY.



## Le plan d'actions 2024-2026

Il recense **les 40 engagements** que la Ville souhaite prendre pour les 3 prochaines années en se concentrant sur 3 objectifs :



Le plan d'actions traduit ainsi l'existence d'un préalable incontournable au développement d'une politique inclusive, celui de la connaissance mutuelle.

Ainsi, sur les prochaines années, la Ville souhaite déployer les actions de sensibilisation du grand public, de formation des agents, et d'échanges de pratiques avec les structures du territoire.

Un effort particulier sera porté par la Ville sur l'accompagnement des enfants en situation de handicap, avec la mise en œuvre de moyens humains et matériels permettant la participation de tous aux temps périscolaires notamment.

Enfin, en tant qu'employeur, la collectivité se veut exemplaire. Au-delà de l'obligation légale d'employer au moins 6% de personnel en situation de handicap, obligation que la Ville remplit, il s'agit de renforcer la prévention, la prévision, le repérage, et l'accompagnement des situations d'inaptitude physique de nos propres collaborateurs.

Le plan d'actions fera l'objet d'un travail de définition, pour chaque action, du ou des indicateurs d'évaluation pertinents.

**DEMARCHE HANDICAP DE LA VILLE DE VERTOU**

**LE PLAN D' ACTIONS**

La définition des indicateurs d'évaluation adossés à chaque action constitue l'action préalable à toute autre, et sera établie au 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

## AXE 1 : SE COMPRENDRE

OBJECTIFS	ACTION	ANNEE	PILOTE
COMMUNIQUER EN ETANT COMPREHENSIBLE PAR LE PLUS GRAND NOMBRE	1 Garantir l'accessibilité visuelle des supports de communication [contrastes/couleurs/taille police] destinés aux seniors et personnes en situation de handicap	2024	COMMUNICATION
	2 Adopter un référentiel global "accessibilité" pour les supports de communication de la Ville	2024	COMMUNICATION
	3 Intégrer une rubrique FALC dans certaines pages du Vmag	2024	COMMUNICATION
DEVELOPPER NOS RELATIONS AVEC LE TERRITOIRE	4 Soumettre les projets structurants ou à enjeux "handicap" aux partenaires en phase de conception pour intégrer leurs propositions au projet [ateliers parentalité, travaux, etc...] - Groupe de travail de la CCA	2024	SOLIDARITES
	5 Communiquer sur les temps festifs des établissements pour favoriser la participation des agents et des élus	2024	SOLIDARITES
MIEUX INFORMER LES PERSONNES CONCERNEES PAR LE HANDICAP	6 Enrichir les process accueil pour intégrer des modalités spécifiques d'accueil répondant aux différents handicaps	2024	RELATIONS AUX HABITANTS
	7 Identifier les associations accueillant des personnes en situation de handicap lors de la journée des associations	2024	VIE ASSOCIATIVE
MONTER EN COMPETENCE SUR LA QUESTION DU HANDICAP	8 Construire un parcours de formation dédié pour les agents en contact avec le public pour garantir un accueil attentif : - 2024 : actions de sensibilisation et immersions en ESAT - 2025 : formation premiers secours en santé mentale [accueils, PM] - 2024/2025/2026 : formations expertes [services volontaires]	2024	DYNAMIQUE PROFESSIONNELLES ET HUMAINES
	9 Produire le volet handicap de l'Analyse des Besoins Sociaux	2024	SOLIDARITES
SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC	10 Proposer aux aidants des temps d'information, de formation, et de soutien	2024	SOLIDARITES
	11 Développer les actions de sensibilisation pour favoriser l'inclusion des activités associatives	2024	VIE ASSOCIATIVE
	12 Organiser un temps de sensibilisation à la santé mentale pour le grand public	2024	SOLIDARITES
	13 Sensibiliser le grand public via la programmation culturelle [projets, artistes, publics]	2025	CULTURE
	14 Sensibiliser le grand public via la programmation Sport pour tous	2024	SPORT
	15 Faire connaître et valoriser les pouvoirs extraordinaires des personnes extraordinaires	2024 2025 2026	SPORT CULTURE JEUNESSE

## AXE 2 : S'ADAPTER

METTRE EN ŒUVRE UNE COORDINATION AUTOUR DES SITUATIONS INDIVIDUELLES/ENFANTS	16	Préparer l'accueil des enfants en situation de handicap grâce à une évaluation préalable à la commission par le médecin référent des multi accueils	2024	PETITE ENFANCE PARENTALITE
	17	Se doter un référent coordinateur PE/Education/Jeunesse handicap-inclusion à l'interface des familles, services, écoles, structures spécialisées, et des associations	2024	VILLE EDUCATIVE ET SPORTIVE
	18	Se doter d'une " cellule de crise" pour les situations complexes d'accueil en milieu ordinaire avec le référent, le service et 1 professionnel du handicap	2024	VILLE EDUCATIVE ET SPORTIVE
PERMETTRE LA PARTICIPATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP AUX ACTIVITES DESTINES A TOUS	19	Sport et activités créatives pour tous au sein des écoles/ALSH/MA : se doter de materiel adapté	2024	EDUCATION
	20	Valoriser dans le soutien aux associations l'effort réalisé pour l'inclusion des publics en situation de handicap	2024	VIE ASSOCIATIVE
	21	Développer les propositions culturelles adaptées ou inclusives	2024	CULTURE
	22	Proposer un accueil adapté lors des évènements "majeurs" de la Ville (point d'info, accompagnateurs)	2024	EVENEMENTIEL
	23	Développer des espaces de loisirs et sportifs inclusifs	2024	JEUNESSE
	24	Renouveler l'offre "handi-parentalité" dans le secteur Petite Enfance	2024	PETITE ENFANCE PARENTALITE
	25	faciliter l'accès aux marchés vertaviens - accessibilité, signalétique	2025	PREVENTION REGLEMENTATION
	26	Proposer des gilets immersifs aux personnes sourdes et malentendantes lors des évènements musicaux en plein air et à Cour et Jardin	2025	CULTURE

## AXE 3 : EMPLOYER

ACCOMPAGNER LES AGENTS DE LA COLLECTIVITE	27	Informers les agents sur la notion de RQTH	2024	DYNAMIQUE PROFESSIONNELLES ET HUMAINES
	28	Consolider et faire connaître les dispositifs d'accompagnement aux parcours professionnels en cas d'inaptitude[s]	2024	PARCOURS PROFESSIONNELS
	29	Renforcer les échanges DPH/agent/encadrant à chaque étape du processus de reclassement	2024	PARCOURS PROFESSIONNELS
	30	Accompagner tous les agents à l'aisance numérique comme un préalable à la mobilité professionnelle des métiers à risque	2025	DYNAMIQUE PROFESSIONNELLES ET HUMAINES
	31	Intégrer aux projets de modernisation des services l'exigence d'inclusion des personnels en place	2024	DYNAMIQUE PROFESSIONNELLES ET HUMAINES
	32	Faire intervenir un ergothérapeute pour définir les projets d'aménagement de poste à la suite d'une indication de la médecine du travail (mobilier, équipement informatique ou autre)	2025	GESTION RH DE PROXIMITE
	33	Etablir une cartographie des postes à risques en matière de santé (TMS, maladie professionnelle, accidents de travail) dans le cadre du plan de prévention	2025	DYNAMIQUE PROFESSIONNELLES ET HUMAINES
	34	Poursuivre le renouvellement du mobilier avec l'acquisition de materiel ergonomique pour tous (mobilier et équipement SI et équipement sectoriel)	2025	ACHATS AFFAIRES JURIDIQUES ADMINISTRATIVES SYSTEMES D'INFORMATION ET

	35	Engager un échange annuel sur le parcours professionnel pour les agents occupants des postes à haut risque en matière de santé, à l'occasion des entretiens professionnels	2026	DYNAMIQUE PROFESSIONNELLES ET HUMAINES
FAVORISER L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	36	Travailler sur les conditions de réussite préalable pour accompagner le recours à l'emploi temporaire auprès du secteur adapté (expérimentation à conduire dans le secteur propreté)	2024	PARCOURS PROFESSIONNELS
	37	Développer l'accueil de stagiaires venant des IME du territoire pour la construction de leur projet professionnel	2024	PARCOURS PROFESSIONNELS
	38	Organiser un atelier sur la question de la RQTH dans le cadre des rendez-vous de l'emploi	2024	SOLIDARITES
	39	Renforcer le recours aux clauses sociales et entreprises adaptées dans le cadre de l'achat responsable : investir le champ du mobilier propreté ; accroître dans les projets de travaux (cf. charte achat durable)	2024	ACHATS JURIDIQUES ADMINISTRATIVES AFFAIRES ET
	40	Faciliter l'émergence de solution de logement adaptées aux travailleurs en situation de handicap	2026	SOLIDARITES